

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 1 de 2

**Résolutions adoptées à la 498e séance tenue le  
15 mars 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 25 avril 2005

CU-498-2     RAPPORTS DU COMITÉ DES PROMOTIONS

**Premier rapport du Comité des promotions à l'agrégation :**

Le Conseil de l'Université

1. accorde, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005, la promotion à l'agrégation aux personnes dont les noms paraissent dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/721.1.1 déposée aux archives, sujet aux prescriptions de la Charte et des Statuts;
2. accorde, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005, la promotion accélérée à l'agrégation à la personne dont le nom paraît dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/721.1.2 déposée aux archives, sujet aux prescriptions de la Charte et des Statuts;
3. n'accorde pas la promotion à l'agrégation à la personne dont le nom paraît dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/721.2.1 déposée aux archives.

**Deuxième rapport du Comité des promotions à l'agrégation :**

Le Conseil de l'Université

1. accorde, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005, la promotion à l'agrégation aux personnes dont les noms paraissent dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/724.1.1 déposée aux archives, sujet aux prescriptions de la Charte et des Statuts;
2. donne son agrément, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005, à la promotion à l'agrégation à la personne dont le nom paraît dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/724.1.2 déposée aux archives, sujet aux prescriptions de la Charte et des Statuts;
3. n'accorde pas la promotion à l'agrégation à la personne dont le nom paraît dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/724.2.1 déposée aux archives.

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 2 de 2

**Résolutions adoptées à la 498e séance tenue le  
15 mars 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 25 avril 2005

**Rapport du Comité des promotions à la titularisation**

Le Conseil de l'Université

1. accorde, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005, la promotion à la titularisation aux personnes dont les noms paraissent dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/725.1.1 déposée aux archives, sujet aux prescriptions de la Charte et des Statuts;
2. donne, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005, son agrément à la promotion à la titularisation à la personne dont le nom paraît dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/725.1.2 déposée aux archives, sujet aux prescriptions de la Charte et des Statuts;
3. accorde, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005, la promotion accélérée à la titularisation aux personnes dont les noms paraissent dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/725.1.3 déposée aux archives, sujet aux prescriptions de la Charte et des Statuts;
4. n'accorde pas la promotion à la titularisation aux personnes dont les noms paraissent dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/725.2.1 déposée aux archives;
5. n'accorde pas la promotion accélérée à la titularisation à la personne dont le nom paraît dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/725.2.2 déposée aux archives.

**Rapport sur l'éméritat**

Le Conseil de l'Université nomme professeurs émérites au 1<sup>er</sup> juin 2005 les personnes dont les noms paraissent dans la liste A-2/498<sup>e</sup>/726.1.1 déposée aux archives.

Le secrétaire général,  
Michel Lespérance